

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL225

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 84, substituer au chiffre : "quatre", le chiffre : "trois".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence. Si le nombre de membres de la Commission passe de 9 à 5 membres, le quorum pour délibérer doit être abaissé de 4 à 3 voix.